

# Lignes directrices pour la réintégration des élèves

*Les élèves en suspension pendant plus de cinq jours bénéficieront d'un plan de réintégration au milieu scolaire. Ce plan sera élaboré en collaboration avec l'élève et ses parents ou tuteurs/tutrices. Dans le cadre du processus de réintégration, les informations pertinentes seront communiquées selon les besoins, dans le respect de la vie privée, de la dignité et de la confidentialité des élèves et des familles, et ce conformément à la directive 5.10 de la Politique provinciale sur le code de conduite dans les écoles.*

## Objectif

- La planification de la réintégration vise à aider les élèves en suspension à réintégrer avec succès la communauté scolaire.
- Le présent document fournit des informations supplémentaires sur le processus d'élaboration d'un plan de réintégration.

## Considérations importantes

- Le processus de réintégration doit tenir compte des principes directeurs de la Politique provinciale sur le code de conduite dans les écoles et des considérations importantes mentionnées dans le Guide sur les comportements inacceptables.
- Il est important de s'assurer que l'élève de retour après une suspension ait une compréhension claire des attentes, des stratégies de réussite ainsi que de l'accès au soutien scolaire, social et émotionnel.
- Ce travail doit prévenir de manière proactive toute nouvelle perturbation du processus d'apprentissage des élèves et du milieu d'apprentissage.
- Les plans de réintégration doivent être élaborés par l'équipe de planification pour l'élève (EPE) avant le retour de l'élève à l'école.

## Orientation

Le tableau suivant décrit les étapes à suivre pour élaborer le plan de réintégration. Cela commence par la réunion de l'équipe de planification pour les élèves.

## Réunion de l'équipe de planification pour la réintégration des élèves

### Planification et préparation pour la réunion de l'équipe de planification (EPE) pour la réintégration des élèves

La direction ou l'administration désignée organise la réunion de réintégration en tenant compte du lieu, de l'heure et de la disponibilité des parties participantes.

La réunion de l'EPE pour la réintégration des élèves doit inclure l'élève en question et se tenir avant la fin de sa suspension. Cependant, elle ne doit pas retarder le retour de l'élève à l'école. Si cela n'est pas possible, la réunion doit se tenir au plus tard cinq jours après la fin de la suspension.

L'administration de l'école doit établir une communication ouverte, respectueuse et continue avec l'élève et sa famille en tenant compte des horaires de travail, et des autres engagements de la famille, et en veillant à ce que l'heure et le lieu de la réunion soient convenables et accessibles pour les parties participantes. Si la famille requiert des services d'interprétariat, il incombe aux écoles de contacter leurs partenaires pour fournir et/ou financer ces services.

L'EPE doit comprendre des membres du personnel qui ont établi des relations avec l'élève et sa famille (par exemple, SchoolsPlus, spécialistes du soutien aux élèves, ISE, spécialistes en conseils scolaires). Les personnes qui ont des relations solides avec l'élève et sa famille sont considérées comme des atouts dans le processus de planification.

La direction peut désigner une ou un membre du personnel pour animer la réunion. Pour la désignation de la personne animatrice, il est important de tenir compte de ses compétences et de ses relations avec la famille et l'élève, ainsi que des éléments suivants :

- sa connaissance des aspects culturels,
- ses relations antérieures avec l'élève et sa famille,
- sa disponibilité du soutien.

Tout sera mis en œuvre pour que les parents ou les tutrices/tuteurs puissent participer à la réunion de l'EPE. Si les parents ou les tutrices/tuteurs ne peuvent pas y assister, l'équipe scolaire doit :

- faciliter le processus de réintégration,
- fournir un plan clair et détaillé des prochaines étapes,
- partager et examiner le plan de réintégration avec les parents ou les tutrices/tuteurs.

## Élaboration du plan de réintégration

<b>Identification des objectifs</b>	<p>Bien que les plans de réintégration varient en fonction du contexte et de la gravité de chaque incident, l'objectif commun pour toutes les parties concernées, à savoir l'école, la famille, le personnel et l'élève, est de garantir le bien-être de l'élève, et ce en :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>● s'assurant que l'élève participe activement dans la définition des objectifs,</li><li>● identifiant des objectifs communs qui garantissent le bien-être et la réussite de l'élève,</li><li>● se concentrant sur la résolution constructive des problèmes et la réparation des relations.</li></ul>
<b>Soutien scolaire et académique</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>● Examiner comment l'école aide l'élève pendant sa suspension et comment elle le soutiendra à son retour.</li><li>● Élaborer des stratégies pour aider l'élève à se réintégrer dans la communauté scolaire avec dignité.</li><li>● Encourager la participation à des activités positives à l'école et en dehors.</li></ul>
<b>Soutien essentiel et liens avec le personnel</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>● Collaborer avec l'élève pour identifier les adultes qui peuvent lui apporter leur soutien et lui fournir des conseils d'une manière régulière.</li><li>● Organiser des réunions régulières pour évaluer les progrès de l'élève, idéalement une fois par semaine pendant toute la durée du plan.</li></ul>
<b>Facteurs de stress et stratégies d'atténuation</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>● Identifier les déclencheurs et les facteurs de stress prévisibles (situations, moments, interactions, etc.) et discutez des stratégies pour les atténuer.</li></ul>
<b>Plan de communication continue avec la famille</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>● Mettre en place des routines de communication pour maintenir l'engagement positif de la famille. Communiquer souvent, voire selon un calendrier fixe, en utilisant la méthode préférée de la famille.</li></ul>

## Procédure de suivi

<b>Communication immédiate</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Envoyer le compte rendu de la réunion de l'EPE à la famille.</li> <li>● Informer et préparer les enseignantes et enseignants de l'élève, ainsi que l'ensemble du personnel concerné, et leur fournir une copie du plan.</li> </ul>
<b>Mise en application du plan de réintégration</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Veiller à ce que toutes les stratégies de soutien (par exemple, mentorat, conseil ou interventions comportementales) discutées lors de la réunion soient mises en place immédiatement après la réintégration.</li> <li>● Faire le point avec la personne chargée du suivi régulier de l'élève afin de suivre ses progrès scolaires et sociaux, tout en garantissant un accompagnement constant.</li> <li>● Encourager l'élève à renouer des relations avec le personnel ou ses camarades touchés par la suspension, que ce soit par des conversations individuelles, la participation à des activités de groupe ou des séances de réparation ou de résolution de conflits.</li> <li>● Encourager activement l'élève à participer à des activités scolaires positives, telles que des clubs, des sports ou des services communautaires, afin de favoriser son sentiment d'appartenance.</li> </ul>
<b>Suivi et observation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Faire le point avec l'élève selon le calendrier établi. Remarque : évaluer les progrès, aborder les préoccupations éventuelles et veiller à ce que les réunions soient axées sur le bien-être et les résultats scolaires.</li> <li>● Informer les familles conformément au calendrier établi.</li> <li>● Ajuster les mesures de soutien en fonction des preuves/données et des consultations avec la famille.</li> <li>● Documenter les mesures prises dans le cadre du plan de réintégration.</li> </ul>
<b>Communication continue entre la famille et l'école</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Assurer le suivi avec les parents, les tuteurs et le personnel dans la semaine suivant l'élaboration du plan de réintégration.</li> <li>● Envoyer régulièrement des informations à la famille sur le comportement et les résultats scolaires de l'élève. Renforcer les progrès positifs, examiner les progrès réalisés et résoudre les difficultés.</li> <li>● Maintenir une communication ouverte.</li> </ul>
<b>Évaluation finale de la réussite de la réintégration</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Organiser une réunion de l'EPE lorsque des ajustements, des soutiens comportementaux intensifs, des réorientations ou d'autres mesures doivent être envisagés.</li> <li>● Documenter tout changement dans le plan de réintégration.</li> </ul>

# Considérations pour les parents, tuteurs et tuteurs et prestataires de soins

La planification de la réintégration vise à assurer une transition en douceur vers le milieu scolaire en plaçant le bien-être et la réussite des élèves au cœur du plan de réintégration. Le plan doit fournir une voie vers l'amélioration des relations avec les membres du personnel et les camarades.

## Les familles sont encouragées à :

- se faire accompagner d'une personne de confiance, telle qu'une spécialiste communautaire, une personne aînée ou une personne spécialiste en conseils culturels, afin d'apporter un soutien supplémentaire et de contribuer à créer un environnement de rencontre positif et constructif.
- réfléchir aux objectifs et aux aspirations pour le retour à l'école de l'élève et envisager comment l'école peut collaborer avec la famille et l'élève pour atteindre ces objectifs.
- définir et convenir avec l'école de la méthode la plus efficace pour garantir une communication active, honnête et continue, afin de soutenir le plan de réintégration de l'élève.
- faire part de sa compréhension et de son point de vue sur la situation afin de favoriser une approche commune pour résoudre les difficultés.
- réfléchir à l'impact que les actions de l'élève ont pu avoir sur la communauté scolaire et explorer les moyens de contribuer à rétablir l'harmonie et les bonnes relations au sein du milieu d'apprentissage, tout en mettant l'accent sur le bien-être collectif.
- collaborer avec l'école afin d'identifier les interventions, les ressources ou les soutiens culturellement pertinents qui peuvent aider l'élève à s'épanouir et à éviter de futures actions disciplinaires.